

Vous avez retrouvé le chemin de l'emploi ?

Annie, vous recherchiez un emploi depuis longtemps ?

Oui, j'étais inscrite à Pôle Emploi depuis de longs mois et retravailler était devenu une nécessité... Mais ce n'est pas facile après une longue inactivité professionnelle.

Vous aviez besoin d'aide ?

Isolée du milieu professionnel, j'avais perdu mes repères, le métier que j'exerçais auparavant a évolué et ne m'intéresse plus...

Comment l'association Action Emploi vous a-t-elle aidée ?

Ils m'ont ouvert la porte ! J'ai commencé par des missions ponctuelles, puis régulières. Je me suis sentie écoutée, soutenue grâce à un suivi personnalisé. Grâce à ce parcours, aujourd'hui, j'ai retrouvé un CDI dans lequel je m'épanouis. J'ai pu recréer un lien social, je suis fière de moi et les enfants me voient autrement !

En recherche d'emploi ?

ACTION EMPLOI vous propose

- des missions ponctuelles ou régulières rémunérées dans des domaines variés (ménage, jardinage, manutention, emplois de service...) tant auprès des particuliers que des collectivités, des entreprises ou des associations.
- **LE PLUS :** un suivi personnalisé tout au long de votre parcours.



Quelques exemples de types d'emploi

chez les particuliers



MAISON

- Ménage
- Repassage
- Nettoyage des vitres
- ...



JARDIN

- Entretien des jardins
- Taille des haies
- Petites plantations, arrosage
- ...



BRICOLAGE

- Bricolage
- Petites réparations
- Déménagements
- ...

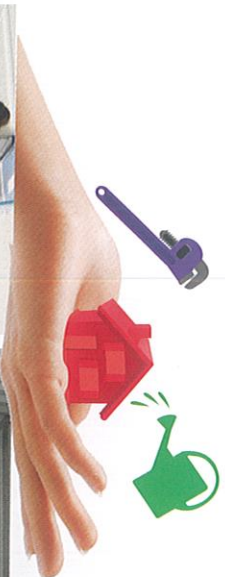
dans les entreprises, collectivités et associations

Vous avez un surcroît d'activité, une personne absente ?



SERVICES

- Manutention
- Emploi de service : cantine, garderie
- Secrétariat, accueil
- Nettoyage de locaux
- ...



Qui sommes-nous ?

Fondée en 1994, Action Emploi est une structure d'insertion par l'activité économique. Notre but est d'accompagner les personnes en recherche d'emploi vers une reprise d'activité.

Notre conventionnement avec l'État nous permet d'intervenir dans le cadre de la mise à disposition de personnel.

Vous voulez en savoir plus ?

Vous êtes un particulier, vous n'avez aucune démarche à effectuer !

Nous allons co-signer un contrat de mise à disposition de personnel. Vous aurez juste une facture à nous régler en fin de mois par chèque, virement ou avec les CESU préfinancé.

Étant conventionnés Service à la Personne, jusqu'à 50 % des sommes réglées sont déductibles* des impôts.

*dans la limite des plafonds fixés par l'administration fiscale.

Vous êtes un professionnel

Vous avez besoin d'aide pour une courte durée ou plus longuement, nous avons la solution !

Une seule restriction : ne pas avoir procédé à un licenciement économique dans les 6 derniers mois.

Renseignez-vous : 05 49 85 68 76
ou contact@action-emploi186.fr



ACTION EMPLOI

Association intermédiaire

